



Date de Convocation 25/11/2016 L'an deux mille seize
Le vendredi 2 décembre à 20 heures 30
Le Conseil municipal
Date d'affichage 25/11/2016 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
Etaient présents: P.GRAVIER - B.CANU – JM.COURVALET –
F.CHOUBEIR-C.DUBOIS-B.KARPOFF-T.VENDROUX-
V.GRANDET- P.HYEST – L.BOU CART
En exercice 15
Présents 11 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 12

Absents: JP.SPENNEL (Pouvoir à B.CANU) – JC.QUILLET- JC.
BOURNE CHASTEL - C.KELLER

M. Bernard CANU a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2016 :

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité. Une réunion sur la réorganisation des commissions est programmée le lundi 19 décembre à 20h.

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière :

En vue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la CdC GEL avec la Communauté de communes du canton d'Etrépigny, Mme le Maire informe le conseil qu'il convient d'harmoniser les statuts des 2 entités.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (JM.Courvalet et L.Boucarter), adopte la modification des statuts.

Approbation de la convention de prestation de services en subdélégation pour l'instruction du droit de sols (2017-2020) entre la commune et la CdC Gisors-Epte-Lévrière :

Considérant qu'un service commun intercommunautaire à 6 Communautés de communes a été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2015, service assuré par la CCAE (Communauté de communes des Andelys et de ses Environs) en subdélégation des 6 intercommunalités ;

Vu que la Loi du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe) apporte de grands changements en imposant notamment que toute intercommunalité doit comporter au moins 15 000 habitants et à cet effet, certaines Communautés de communes du service créé initialement vont se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- La CCAE et la CDC EVS vont se regrouper avec la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) pour former la Seine Normandie Agglomération (SNA) ;
- La CDC GEL et la CDC du Canton d'Etrépigny vont se regrouper pour former la Communauté de Communes du Vexin Normand (CCVN) ;
- La CDC de l'Andelle et la CDC du Canton de Lyons-la-Forêt vont se regrouper pour former la Communauté de Communes Lyons Andelle (CCLA).

Considérant que parmi les différentes hypothèses proposées (poursuite du conventionnement avec la future Cape élargie), pour les 14 communes membres et conventionnées de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, un nouveau service d'instruction du droit des sols, celui de la Ville de Gisors s'est proposé d'assurer cette mission ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 1 abstention (JM.COURVALET) décide :

- De résilier la convention initiale faisant référence au service intercommunautaire de la CCAE ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ci-annexée après ;
- De préciser que cette convention sera applicable au 1^{er} janvier 2017 exclusivement ;
- De rappeler que cette convention sera transférée automatiquement à la Communauté de communes du Vexin-Normand, future entité résultant de la fusion des 2 Communautés de communes.

Approbation du rapport d'activités 2015 de la CdC Gisors-Epte-Lévrière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 abstentions (JM.Courvalet, P.Hyest, L.Boucart et V.Grandet) adopte le rapport d'activités.

Habilitation de Mme le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le contentieux avec le Ball Trap de la Rapée :

Considérant dans un premier temps le référé suspension déposé près du tribunal administratif de Rouen le 18 novembre 2016 par l'avocat du Ball Trap de la Rapée contre l'arrêté municipal réglementant les horaires d'ouverture du stand de tir ;

Considérant dans un second temps le recours pour excès de pouvoir contre le dit arrêté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (P.HYEST) et 3 abstentions (T.VENDROUX, B.CANU, JM.COURVALET) décide :

- D'habiliter Mme le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le contentieux l'opposant au Ball Trap de la Rapée et choisit Maître Christophe SANSON, avocat au barreau des hauts de seine, pour représenter la commune.

Approbation de la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur route départementale :

Considérant la reprise des travaux de sécurisation du carrefour de l'abreuvoir sur la RD17 en agglomération par la création d'un plateau surélevé pour la sécurisation des abords de l'école primaire ;

Considérant la validation technique des services de l'Agence Routière Départementale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR :

- approuve la convention de mandat autorisant la commune à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité au carrefour de l'abreuvoir et rue Guérard sur la RD 17 et autorise Mme le Maire à la signer.

Délégation au centre de gestion pour la mise en concurrence des entreprises d'assurance agréée pour le contrat d'assurance des risques statutaires :

Mme le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR, décide :

- De charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Demande de subvention au titre de la DETR 2017 :

Considérant le projet d'aménagement du cimetière pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 24 960 € HT,

Considérant la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière pour un montant de 23 626 € HT,

Considérant le projet d'aménagement de la place autour de la salle des fêtes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 8 790 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR, décide :



- D'autoriser Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2017.

Effacement des réseaux rue Grande :

Mme le Maire informe le conseil que le projet d'effacement des réseaux rue Grande a été retenu dans le programme complémentaire du SIEGE. Le coût des travaux s'élève à 14 084 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 1 abstention (L.Boucart), accepte cette proposition.

D'autre part le conseil décide de procéder à une décision modificative budgétaire en prenant le budget sur le projet jeunesse et sport et sur le solde des travaux d'enfouissement du Coudray.

Maintenance de l'éclairage public :

Mme le Maire présente 2 propositions de contrat pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Le conseil municipal souhaitant avoir plus de précisions sur certains points, notamment la durée du contrat, la procédure de résiliation et la détermination du nombre de points lumineux, décide de reporter ce point à un prochain conseil.

Motion de soutien au Pôle sanitaire du Vexin pour conserver et développer ses services de soins :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'apporter son soutien à l'hôpital public de proximité du Pôle sanitaire du Vexin de Gisors.
- D'affirmer que le Pôle Sanitaire du Vexin de Gisors constitue un point d'appui et de proximité essentiel pour développer un projet médical de territoire correspondant aux besoins de notre bassin de vie.
- D'exiger que les moyens humains et financiers soient donnés pour permettre au Pôle Sanitaire du Vexin de maintenir et développer l'ensemble de ses services (Médecine, chirurgie, maternité)

Questions diverses :

-Décorations de Noël : Mme le Maire propose d'investir dans quelques décorations. Proposition acceptée.

-Ste Austreberte : M. Gravier informe que la commune est en négociation avec les propriétaires de la parcelle à l'entrée de la rue de Ste Austreberte, qui pourrait accueillir un abribus.

-Voirie : il a été proposé à la Communauté de communes pour inscription au programme voirie 2017 : la sente du fusil (problème de ruissellement).

-Concours villages fleuris : la remise du label niveau 1 pour le désherbage et le prix de l'embellissement et fleurissement aura lieu le jeudi 8 décembre à Evreux.

-Pylône téléphonie mobile : M. Gravier informe le conseil que l'Etat qui devait prendre en charge le coût du pylône pour 100 000 € se désengage en partie en laissant à la commune 20 % à sa charge. D'autre part, le Département reprend la compétence pour lancer l'appel d'offres pour le compte des communes ayant pour conséquence une augmentation des délais de réalisation de 6 mois.

-Chapelle : Mme Boucart interroge Mme le Maire sur le planning de réalisation des travaux de restauration de la chapelle à Ste Austreberte. Les travaux débiteront au printemps prochain.

La séance est levée à 23h40